

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 05 septembre 2024

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. RISCH Jérôme ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

Absente excusée : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

3 – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par un événement climatique ou géologique

Monsieur rappelle au conseil que les récentes intempéries ont causé des dégâts significatifs à des biens publics de notre département et notamment sur l'annexe de Fréching. Il explique que suite aux débordements des cours d'eau sur la chaussée, une déviation avait été mise en place par l'UTT obligeant les véhicules à passer par le village de Fréching. Le passage de véhicules (camions, semi-remorque) non prévus pour cette voie limitée à 3,5 Tonnes a entraîné la dégradation de la chaussée.

Il explique qu'indépendamment de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et en complément d'autres aides et subventions qui pourraient être déployées, une contribution spécifique de l'État, la "Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par un événement climatique ou géologique grave" (DSEC), fondée sur l'article 1613-6 du CGCT, est organisée par les articles R1613-3 et 18 du même code.

Cette dotation vise à contribuer à la réparation des dommages causés aux équipements des collectivités, assurés ou non, Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention de 4 740.00 € HT selon le devis N° D24070329 de la Sté STRADEST à HAUCONCOURT pour la réfection de la route de Fréching.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, valide à l'unanimité le devis et la demande de subvention et charge Monsieur le Maire de donner suite et de signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 septembre 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20240905-0305092024-DE
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024